

Domaine : **Élèves**

Politique : [GOU 29.0 Engagement envers les élèves et leurs parents ou tuteurs](#)

En vigueur le 28 novembre 2006
Révisée le 27 janvier 2020 (CF)

L'usage du masculin a pour but d'alléger le texte.

NORMES DE TEMPÉRATURES POUR LES SORTIES DES ÉLÈVES

1. ÉNONCÉ

Le Conseil scolaire catholique Nouvelon (Conseil) veille à la santé des élèves lors des conditions climatiques extrêmes : grands froids ou fortes chaleurs. Le Conseil suit les recommandations de la Société canadienne de pédiatrie concernant l'exposition des enfants aux conditions climatiques extrêmes.

2. PRINCIPE DIRECTEUR

2.1. La présente directive administrative sert à orienter la prise de décision. La direction d'école, peut, à sa discrétion, limiter la sortie des élèves selon les circonstances climatiques dans sa région.

3. RESPONSABILITÉS

3.1. La direction d'école :

3.1.1. vérifie la température ressentie ou refroidissement éolien sur le site d'Environnement Canada de sa localité et communique aux enseignants tous changements au niveau des récréations à l'extérieur.

3.2. L'enseignant :

3.2.1. vérifie que les élèves sont habillés convenablement pour la température à l'extérieur;

3.2.2. communique avec les parents si un enfant n'est pas habillé convenablement pour le froid ou la chaleur;

3.2.3. informe la direction s'il a fait plus d'un suivi auprès du parent et que l'enfant n'est toujours pas habillé convenablement.

4. MODALITÉS D'APPLICATION – GRANDS FROIDS

4.1. Lorsque la température extérieure est inférieure à -27 °C (avec ou sans facteur éolien), tel que rapporté par [Environnement Canada](#), la sortie des élèves à l'extérieur est permise mais la durée de la sortie peut être réduite par la direction d'école.

- 4.2. À partir de -27 °C (avec ou sans facteur éolien), les élèves ne doivent pas sortir à l'extérieur durant la journée scolaire.
- 4.3. Conseils lors de grands froids :
 - 4.3.1. Rappeler aux parents de vêtir les élèves avec plusieurs couches de vêtements.
 - 4.3.2. S'assurer que les élèves retirent les vêtements et les bottes mouillés après un temps passé dehors.
 - 4.3.3. S'assurer que les élèves sont correctement habillés pour aller dehors (chapeau protégeant leurs oreilles, cache-nez, mitaines, bottes chaudes et imperméables).

5. MODALITÉS D'APPLICATION – FORTES CHALEURS

- 5.1. Lorsqu'Environnement Canada émet un avertissement de chaleur et que la température atteindra au moins 30 °C et que l'indice humidex atteindra au moins 40 °C ou lorsque la température est d'au moins 40 °C, la direction d'école :
 - 5.1.1. permet la sortie à l'extérieur des élèves jusqu'à 35 °C;
 - 5.1.2. limite les sorties ou garde les enfants à l'intérieur à partir de 36 °C et;
 - 5.1.3. limite ou annule les sorties à l'extérieur à partir de 40 °C.
- 5.2. Conseils lors de fortes chaleurs :
 - 5.2.1. Garder dans la mesure du possible, les élèves à l'intérieur ou à l'ombre pendant les heures les plus chaudes de la journée, entre 10 h et 14 h.
 - 5.2.2. Diriger les élèves vers des zones de jeux à l'ombre autant que possible.
 - 5.2.3. Rappeler aux parents que les élèves devraient porter un chapeau à large bord avec un rabat dans le cou, des lunettes de soleil (protection UV à large spectre) et des vêtements de coton amples.
 - 5.2.4. Encourager les élèves à appliquer un écran solaire sur toutes les parties du corps exposées au soleil (sans oublier sur les oreilles, sur le nez, à l'arrière du cou et des jambes, sur le dessus des pieds) et un baume pour les lèvres avant une exposition au soleil et après une activité impliquant l'utilisation de l'eau (baignade, jeux d'eau, etc.).
 - 5.2.5. Encourager les élèves à boire beaucoup d'eau tout au long de la journée.
 - 5.2.6. Rester vigilants aux signes de souffrance due à la chaleur (soir, lassitude, crampes abdominales ou dans les jambes, peau humide et moite).
 - 5.2.7. Encourager les enseignants à donner l'exemple en se protégeant eux-mêmes du soleil et de la chaleur.
 - 5.2.8. Éviter l'organisation d'activités physiques pendant les périodes de forte chaleur.
 - 5.2.9. Encourager les enseignants à éteindre les lumières et à conserver la fraîcheur dans les classes.

6. RÉFÉRENCES

- 6.1. [Environnement Canada](#)
- 6.2. [educatout.com : Sortir à l'extérieur ou pas](#)

- 6.3. [Santé Canada](#)
- 6.4. [Société canadienne de pédiatrie](#)
- 6.5. [Soin de nos enfants, Des mesures de précaution pour les parents et les enfants pendant l'hiver, Soins de nos enfants, de l'information pour les parents par des pédiatres canadiens](#)
- 6.6. [Soin de nos enfants, Les engelures, Soins de nos enfants, de l'information pour les parents par des pédiatres canadiens](#)
- 6.7. [Soin de nos enfants, L'exposition au soleil, Soins de nos enfants, de l'information pour les parents par des pédiatres](#)
- 6.8. [Directive sur l'exposition à des températures élevées, Groupe de travail provincial pour la santé et la sécurité, 2018](#)
- 6.9. [Santé et sécurité Portée et enchaînement des attentes et contenus d'apprentissage, 2017 \(Maternelle à la 8^e\), MÉO](#)
- 6.10. [Santé et sécurité Portée et enchaînement des attentes et contenus d'apprentissage, 2017 \(9^e à la 12^e\), MÉO](#)